

Projet inter-associatif

TIERS LIEU EN MILIEU RURAL

Le Gault saint Denis, Pré saint Evroult, Pré sain Martin, Moriers, Dancy, Neuvy en Dunois, Bullainville



NAISSANCE DU PROJET : LES « MASQUES SOLIDAIRES »

Ce dossier vise à présenter un projet né dans des circonstances bien particulières puisque c'est la crise du COVID-19 qui lui a permis d'éclore. Effectivement, le 27 avril 2020 s'est constitué un mouvement inter-associatif ayant pour objectif la fabrication et la distribution gratuite de masques en tissus. Les présidents de Familles Rurales le Gault saint Denis Moriers, la Gauloise, sykADAP, le club de l'amitié du Gault saint Denis, l'amicale de Moriers, Amstramgram, Activ'Loisirs Bullainville, toutes des associations locales, ont pris la décision d'unir leurs forces pour constituer un mouvement massif au niveau local ayant pour but de permettre à la population de se protéger.

La mise en place du mouvement a été très rapide puisqu'il s'est passé 7 jours entre le partage de l'idée entre les présidents des associations et les 59 premiers masques distribués.

Effectivement, un groupe Facebook a tout d'abord été créé. Celui-ci contient de nombreux éléments. En plus d'être une plateforme d'échange entre les abonnés du groupe, il permet à tout habitant des communes concernées par le mouvement de se porter volontaire pour donner du tissu et autres matériaux, pour couper des coupons de tissu et permettre la constitution de kits prêts à coudre ou encore pour coudre des masques ou participer à la logistique. Une cagnotte a également été mise en place. Après 15 jours de vie, le groupe des « Masques Solidaires » a pris une importance considérable : 160 membres, 1000 € de dons, une très grande quantité de tissu amassé, plus de 70 bénévoles actifs, près de 1000 masques distribués. Afin de tenir informés tous les participants, des vidéos et des points du jour réguliers sont postés, faisant un point précis sur l'état du mouvement.

Le mouvement nommé les « Masques Solidaires du Gault&co » a immédiatement reçu le soutien des mairies des communes concernées (Le Gault saint Denis, Pré saint Martin, Pré saint Evroult, Dancy, Moriers), pour l'impression des tracts, la mise à disposition d'un local de stockage, et même dans certaines communes la distribution des masques, et un conseil et appui à la logistique. La logistique s'est très vite mise en place dès la première semaine avec un système de collecte et livraison (de tissu, de kits prêts à coudre et de masques) permettant de créer un système de chaîne en respectant les gestes barrières. Plus de 260 masques ont été livrés ces deux premières semaines, plus de 500 ont été produits.

Les communes citées comptent au total moins de 1900 habitants. Ce sont, en 15 jours, plus de 500 personnes qui se sont manifestées pour aider, pour demander des masques, ou pour suivre le mouvement. La vie associative de ces communes étant globalement peu active, de nombreuses associations cessant progressivement leurs actions, il s'agit là d'un véritable succès. Celui-ci a vocation à durer jusqu'à ce que les besoins soient comblés, un objectif de 3000 masques a ainsi été fixé. Il sera ajusté en fonction des demandes réelles.

ALLER PLUS LOIN : DES « MASQUES SOLIDAIRES » AU TIERS LIEU

La dynamique positive des « masques solidaires » a permis de voir apparaître simultanément deux choses chez de nombreuses personnes : l'engouement d'abord de voir se fédérer les habitants des communes dans un but commun, fait inédit jusqu'alors, les besoins ensuite des habitants de s'engager autrement dans leurs communes. Cette action aura vocation à s'étendre sur les communes du SIRP : le Gault saint Denis, Moriers, Pré saint Martin, Pré saint Evroult, Dancy, et au-delà : Neuvy et dunois et Bullainville.

Fracture numérique, fracture culturelle, isolement, fossé intergénérationnel, les problématiques sont larges mais partagées, nous vivons sur un territoire fracturé qu'aucun lieu ne permet de réunir. Nous constituons une somme d'individus qui se côtoient peu, échangent peu et partagent peu. La population semble scindée entre les actifs qui travaillent en ville, les agriculteurs qui travaillent sur place et souffrent souvent d'une mauvaise image, les retraités et non actifs parfois peu mobiles et souvent isolés. Ces mondes ne se croisent que trop peu : pas de café ou autre lieu de convivialité, peu d'événements, aucun partagé entre communes.

Forts de ces constats et de l'expérience positive des « masques solidaires », les présidents des associations SykADAP, Familles rurales le Gault saint Denis Moriers, le club de l'amitié du Gault saint Denis et Familles rurales Le Gault saint Denis Moriers ont imaginé la création d'un tiers lieu permettant de répondre à l'ensemble des problématiques évoquées plus haut, dont l'objectif principal serait de recréer entre les habitants le lien qui pouvait exister lorsque les petits villages avaient encore un cœur, c'est-à-dire des commerces et des lieux de convivialité. Ainsi, les axes de ce tiers lieu ont pu être définis ainsi :

- Développement durable
 - o Repairs café
 - o Jardin partagé
 - o Vente de produits locaux
- Inclusion numérique
 - o Point d'accès au numérique
 - o Cours d'informatique
 - o Fablab
- Partage
 - o Atelier partagé
 - o Cours créatifs
 - o Mutualisation d'outils et de ressources
- Culture
 - o Musée numérique
 - o Spectacle vivant
 - o Clubs

Atteindre cet objectif ne sera envisageable qu'à condition de recevoir le soutien nécessaire à ce projet et de planifier de manière réaliste les différentes étapes de création du tiers lieu.

A COURT TERME : LE CAFE ASSOCIATIF

Mise en place

Afin de mettre en œuvre ce tiers lieu, une approche progressive a été envisagée. Des priorités ont ainsi été établies afin de répondre le plus rapidement possible aux besoins exprimés par les habitants. Ces besoins relèvent d'ailleurs pour beaucoup de services publics qui ne sont à ce jour pas ou peu accessibles à une part importante des habitants : inclusion numérique, intergénérationnel, accès à la culture.

La forme du café associatif est privilégiée pour répondre à ces attentes le plus rapidement possible. Celui-ci sera mis en place dans l'une des communes ciblées par l'action des « masques solidaires », en fonction notamment des possibilités des communes à proposer un local adapté à cette activité, ou facilement adaptable. L'horizon de la création du café associatif est le mois de **janvier 2021**.

L'objectif de ce café associatif est avant tout d'être le centre névralgique de l'action associative, permettant à la fois d'établir un lieu de **convivialité**, mais aussi un lieu d'**apprentissage** et de **formation** au développement durable au sens large (incluant la promotion et mise à disposition des denrées produites localement par les agriculteurs et artisans), au numérique grâce à la création d'un **fablab** au sein du café, aux arts créatifs, à la réparation, un lieu de **culture**, grâce aux technologies de l'information et de la communication, grâce à la programmation de spectacles vivants ou cinématographiques, grâce à différents ateliers (théâtre, lecture, musique, etc.) accessibles à toutes et tous, et un lieu de solidarité en actes entre les habitants.

Parce que l'initiative a vocation à se diffuser sur plusieurs communes et que l'inclusion est l'une de nos priorités, il sera également essentiel de mettre en place un service permettant à la fois le transport de groupes de personnes non mobiles et l'animation de ces groupes ainsi que du café associatif. Ainsi, un permanent aurait pour rôle de transporter en minibus les personnes non mobiles ou dépendantes de leur lieu de résidence au café associatif mais également dans d'autres lieux (de commerce, d'ouverture culturelle, de divertissement) afin de favoriser les échanges intergénérationnels. Parallèlement, un réseau de covoiturage local (type « Point Pouce ») sera mis en service pour favoriser le partage des véhicules et l'aide aux personnes isolées. Les accès en mobilité douce (vélo, marche) seront eux aussi favorisés et sécurisés.

Le tiers lieu a été pensé dès le départ comme un lieu à gouvernance partagée. Ainsi, dès les premières étapes de sa réalisation, chaque personne souhaitant s'y investir sera invitée à compléter un mur de post-it visant à définir précisément l'identité du lieu, et compléter un nuage de bulles de compétences, ce qui permettra de faire le point sur les forces en présence. L'entraide et le partage seront toujours privilégiés.

Besoins

Afin de mener à bien cette première étape du projet de tiers lieu, plusieurs besoins émergent :

- Un local est nécessaire pour accueillir le café associatif qui est lui-même lieu d'accueil des autres dispositifs précités. Nous comptons pour cela sur la mise à disposition par l'une des communes d'un local adapté à cette activité,
- Une entité administrative devra également être mise en place afin de faciliter les activités de ce tiers lieu. Une association sera créée dans ce but, les membres du Conseil d'Administration seront les responsables des différentes associations engagés et d'autres habitants qui souhaitent s'engager.
- La création d'un fablab suppose l'achat de matériel pour : donner un point d'accès au numérique (3 ordinateurs fixes au minimum), proposer la création assistée par ordinateur (imprimante 3D et CNC), permettre la découverte et l'approfondissement en programmation (cartes de développement électronique). Une connexion internet devra également être établie si le local n'en est pas doté au préalable. Un investissement de 4500 € est à prévoir dans ce cadre, qui pourra être modulé si du matériel de récupération peut être trouvé.
- Afin de mettre en place un service de transport comme décrit plus haut, la mise à disposition d'un minibus 9 places adapté pour le transport de personnes à mobilité réduite sera nécessaire, ainsi que la création d'un poste de permanent qui assurera à la fois le transport, l'animation des groupes transportés et l'animation du café associatif. Sur ce point, un projet à part est en cours de rédaction par la personne à l'origine de cette idée.
- Enfin, un investissement d'environ 5000 € est à prévoir pour l'aménagement du café associatif (achat de jeux et matériel de représentation, achat d'outils, achat de matériel dédié à l'activité d'un café). Cet investissement pourra également être revu à la baisse en cas de matériel de récupération utilisable.

La recherche de ces fonds se fera auprès des collectivités locales et de l'état ainsi qu'auprès de fonds privés (fondations notamment).

A MOYEN TERME : VERS UNE EXTENSION DU CAFE ASSOCIATIF

Mise en place

Lorsque le café associatif aura été mis en place et que son fonctionnement aura été pérennisé (horizon **juillet 2021**), une seconde phase pourra s'enclencher dans le but d'étendre l'action de ce tiers lieu. Cette extension se fera sur quatre axes majeurs :

- Le développement durable à travers la création d'un jardin partagé qui aura pour vocation de sensibiliser à des modes de culture durable, de faire le lien entre l'agriculture locale et les habitants, et de partager les productions réalisées,
- Le partage et l'échange à travers la création d'un atelier partagé dans lequel outils et savoir-faire seront mutualisés pour permettre à tous de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions,
- La promotion des circuits courts en investissant une partie du café associatif en boutique de produits locaux exclusivement.
- La promotion des lieux de culture à travers la création d'une forme de musée virtuel basé sur le jeu (escape game, immersion en réalité virtuelle, jeu de piste, etc.)

Ces dispositifs permettront de renforcer la communauté déjà habituée au tiers lieu et d'étendre ses actions de sensibilisation, d'apprentissage et de formation.

Besoins

Afin de mener à bien cette seconde étape, les investissements financiers seront moins importants, mais l'embauche d'un second permanent deviendra rapidement une nécessité. Par ailleurs, d'autres besoins émergeront :

- Du matériel informatique supplémentaire devra être acheté (2 casques de réalité virtuelle, 3 tablettes tactiles) pour un montant avoisinant les 1500 €. Cependant, le matériel de récupération, de seconde main et les logiciels libres seront favorisés autant que possible.
- Un équipement frigorifique sera également à prévoir pour conserver les produits frais (environ 1000 €).
- L'aménagement et l'équipement de l'atelier et du jardin partagés se feront principalement sur le principe de la récupération et du don. Cependant, il sera nécessaire de prévoir un budget d'aménagement du local et d'achat de matériel avoisinant les 2000 €.

La création d'événements impliquant une faible participation financière aux participants, l'adhésion au tiers lieu, les recettes du café associatif et de la boutique de produits locaux pourront permettre à l'association en charge du tiers lieu d'assurer une partie de ces dépenses. Cependant, afin de ne pas appliquer des tarifs trop élevés qui empêcheraient les personnes les plus démunies de participer à l'ensemble des actions, des financements extérieurs seront demandés, notamment au titre des services publics rendus par le tiers lieu.

CONCLUSION

La construction d'un tel projet de tiers lieu ne peut se faire qu'avec des prises de décision mutualisées. Ainsi, si les thématiques retenues dans ce dossier resteront définitives, des modifications pourront tout de même être apportées par les usagers du lieu, de façon à mieux répondre encore aux besoins de toutes et tous. Ce dossier ne constitue pas une demande de financement en tant que tel mais uniquement un état des lieux des actions à venir et des besoins pour les mettre en œuvre. Nous ne pourrons réussir à le mettre en place sans l'appui des collectivités et de l'état. C'est pourquoi nous resterons aussi à leur écoute pour toute modification des objectifs ou des actions qui sont proposés ici.